

JE RENFORCE MA V.I.G.I.L.A.N.C.E.

Favoriser en 9 actions la gestion de vos équipes après la pandémie COVID 19

Vérifier

les mesures barrières



Mettre en place et faire respecter les gestes barrières et les règles de distanciation afin de protéger et rassurer le personnel : se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir à usage unique puis le jeter dans une poubelle, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades. Respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes.

Identifier les besoins



Privilégier une analyse globale des risques : en partageant collectivement les astuces, difficultés et bonnes idées de chacun lors de la réalisation du travail et l'utilisation des moyens de prévention ; pour identifier les nouveaux risques du fait de l'évolution du travail. Gardez en mémoire que l'ensemble des risques de votre entreprise avant la période COVID-19 restent présents.

Garantir la santé



La santé est une affaire de tous ! Mobilisez l'ensemble de votre équipe. Prenez du temps pour analyser au calme les évolutions de votre organisation et leurs effets sur votre activité et vos collaborateurs. Pour cela, appuyez, soutenez et remotivez votre équipe. Planifiez votre travail, ajustez le passage et la surveillance des consignes de prévention. Identifiez vos limites afin de solliciter votre réseau professionnel.

Inclure vos partenaires



De nombreux partenaires sont à vos côtés pour vous accompagner dans cette période et vous conseiller si besoin. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Service de Santé au Travail dont le Médecin et son équipe sont à votre écoute et disponibles pour vous apporter leur aide et des conseils pour faire face à ce nouveau quotidien.

Limiter l'isolement



L'isolement professionnel est vécu différemment pour chacun. Cependant, quand il est ressenti comme négatif, il correspond bien souvent à un besoin d'aide. En tant que manager il faut rester vigilant à inclure tout le monde, de manière égale et équitable. Les salariés en télétravail doivent rester une même équipe et non pas des salariés indépendants travaillant pour leur entreprise. Maintenir le lien social et professionnel (en contactant régulièrement et transmettant les informations) est un premier pas pour rompre les difficultés liées à l'isolement professionnel.

Adapter

son management



Au regard des exigences émotionnelles accrues (peur de la contamination, exposition aux incivilités voire agressions) et de la nature de la relation entre collègues modifiée : renforcez le sentiment de reconnaissance ; établissez un climat de confiance ; faites-en sorte de bannir toute forme de rejet de salariés. Soyez attentif à chacun et rassurez les salariés sur les stratégies d'adaptation et de maîtrise de la situation.

Nommer vos émotions



Evitez de canaliser vos émotions en fumant, buvant de l'alcool ou en consommant d'autres produits stupéfiants ou médicamenteux. Equilibrez votre alimentation. Restez attentif à votre sommeil. Restez vigilant quant à votre santé physique et psychologique. Ne restez pas seul. La solitude peut être un ennemi. Si vous vous sentez dépassé par les événements, parlez-en à des professionnels de la santé.

Communiquer

avec vos équipes



« Bien communiquer » est une difficulté centrale dans la période actuelle. Les informations doivent continuer à circuler entre salariés et manager, permettant de répondre aux interrogations et d'apaiser les tensions présentes. Continuer à communiquer sur les plannings, les missions de chacun, doit être une priorité. Être transparent sur la réalité est un gage d'honnêteté vis-à-vis de tous les salariés.

Envisager demain



Il y a eu un avant COVID-19, il y aura un après. Tirer parti des aptitudes personnelles et des compétences professionnelles qui vous auront aidé à faire face à cette pandémie. Bâtir ensemble au fil du temps votre avenir à partir de ce qui aura été positif. Restez vigilant à ne pas faire l'amalgame entre vitesse et précipitation.

CONTACTEZ VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL SSTL

BISCARROSSE
05 58 78 12 60

CAPBRETON
05 58 70 01 30

DAX
05 58 56 01 00

SAINT PIERRE DU MONT
05 58 05 76 40